

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE SOCIÉTÉ DE PENTHALAZ

Charte de la Fédération Suisse de Gymnastique, section Penthalaz

Présentation de la société

La FSG Penthalaz est une société bénévole à but non lucratif. Elle a été fondée en 1966 et compte actuellement quelques 240 membres actifs.

Le comité administratif est l'organisme de direction de la société. Ce dernier représente la société de gymnastique vis-à-vis des tiers. Il se compose de 8 membres. Les responsabilités sont réparties de la façon suivante :

- Le Président
- Le Vice-président (poste vacant)
- Le caissier
- Le secrétaire
- Le Coach des moniteurs
- Le responsable buvette et publicité
- Le responsable site internet
- Le responsable évènementiel

Le comité moniteur comprend une vingtaine de personnes.

La société est composée des catégories suivantes

- Parents – enfants
- Kids 1
- Kids 2
- Agrès 1
- Agrès 2
- Agrès 3
- Agrès compétition
- Artistique débutant
- Multisport
- Athlétisme 1
- Athlétisme 2
- Course à pied/ condition physique
- Energym
- Polysport

Cotisation

Les cotisations se montent à :

- 150.- par enfant de moins de 16 ans.
- 170.- par adultes.
- 225.- pour les enfants de moins de 16 ans faisant partie de 2 groupes. (150.- + 75.-)
- 300.- pour les enfants de moins de 16 ans faisant partie de 3 groupes. (150.- + 75.- + 75.-)

Tous les membres inscrits au 31 décembre de l'année précédente recevront une cotisation.

La cotisation annuelle est perçue en début d'année et reste due pour l'année en cours. Aucun remboursement total ou partiel ne sera accepté

Si le membre commence en cours d'année, une cotisation partielle lui sera envoyée.

Admission

Chaque nouveau membre doit s'adresser directement au moniteur responsable du groupe désiré.

En fonction du nombre de membres déjà inscrits dans son groupe, le moniteur responsable décide s'il peut accueillir le nouveau membre.

Période d'essai : le futur membre peut participer à maximum trois entraînements sans être inscrit dans la société.

Pour le groupe agrès compétition, un concours d'entrée est organisé en début d'année, en fonction des places disponibles.

Inscription

Le futur membre remplit le formulaire d'inscription se trouvant sur notre site internet (www.fsgpenthalaz.ch sous infos utiles) ou le demande au moniteur. Une fois ce formulaire rempli, il le rend au moniteur pour que ce dernier le transmette au caissier qui s'occupe des cotisations.

Du fait de son inscription, le membre s'engage à participer à tous les entraînements, sauf empêchement majeure qui sera annoncé au moniteur responsable.

Pour les enfants de moins de 16 ans, ce sont les parents qui sont responsables de la présence de leur enfant.

Pour les membres dès 16 ans, le membre s'engage envers la société dans les manifestations et organisations diverses.

Absence

Chaque absence du membre doit être annoncée au moniteur responsable.

La société vous rend attentif au fait que la préparation à certaines manifestations (concours, soirées de gymnastique) demande une longue préparation et qu'une absence de dernière minute peut porter préjudice à l'ensemble du groupe.

En cas de plusieurs absences répétées ou/et non excusées, le moniteur peut prendre la décision d'exclure le membre de la société. (En cas d'exclusion du membre, celui-ci n'aura aucun droit au remboursement total ou partiel de sa cotisation.)

Discipline

Les moniteurs sont habilités à prendre toutes mesures nécessaires au maintien de la discipline dans la salle de gymnastique, au terrain ou lors de manifestation afin d'assurer la sécurité. Les moniteurs ne sont pas responsables des enfants avant et après les cours.

Pour des raisons de disciplines et de sécurité, les personnes étrangères au cours ne sont pas admises dans la salle de gymnastique.

Au début du cours, les gymnastes sont priés de se trouver prêts dans la salle de gymnastique ou au terrain, en tenue de sport.

Comportement irrespectueux du membre : le moniteur peut prendre la décision d'exclure le membre de la société. (En cas d'exclusion du membre, celui-ci n'aura aucun droit au remboursement total ou partiel de sa cotisation)

Démission

Il est obligatoire d'avertir le comité par écrit (FSG Penthalaz, Case Postale 15, 1305 Penthalaz) avant l'assemblée générale.

Assemblée générale

Une assemblée générale se tient une fois par année (dernier week-end d'octobre en général) où chaque membre âgé de plus de 16 ans doit participer. En cas d'absence, un mot d'excuse est envoyé au secrétaire.

Assurance

Chaque membre doit être couvert personnellement contre les accidents auprès d'une compagnie d'assurance privée.

En outre, tous les gymnastes sont automatiquement assurés auprès de la caisse d'assurance du sport de la Fédération Suisse de Gymnastique qui peut prendre en charge des frais non remboursés par leur assurance privée. Il est donc important de déclarer aux moniteurs tout problème survenu durant une leçon.

Manifestations

La société organise chaque année

- 2 soirées de gym (vendredi et samedi soir) avec mise en place le jeudi soir et le vendredi après-midi et le dimanche matin pour les rangements
- La société se rend chaque saison à plusieurs concours d'athlétisme et d'agrès.

La société organise tous les 2 ans

- Un repas de soutien

La société peut proposer d'autres manifestations ; mais pas de façon régulière.

Concours

Le rendez-vous pour les concours est directement sur les lieux de compétition ou selon les informations données par les moniteurs.

Les gymnastes inscrits aux concours doivent avoir des habits adaptés ainsi qu'un pique-nique et des boissons en suffisance.

Droit à l'image

Tout membre par son adhésion, renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toutes les manifestations, sorties et soirées de gymnastique, il renonce également à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation à des fins d'enseignement, d'articles de journaux ou de compte rendu de manifestation.

La FSG Penthalaz peut en tout temps modifier le présent règlement.

Penthalaz le ...